

L'Etat demande à Cevital d'investir dans le domaine minier

Le gouvernement sollicite le groupe Cevital pour développer l'exploitation minière en Algérie. En effet, le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a appelé mardi, le secteur privé à jouer un rôle plus important dans le développement de l'industrie minière.

S'exprimait à l'ouverture d'une journée d'information dédiée à la promotion de l'investissement minier, le ministre a précisé en s'adressant au patron de Cevital M. Issad Rebrab et d'autres chefs d'entreprise présents dans la salle, que le privé algérien peut désormais, investir dans des minerais à forte valeur ajoutée.

Le ministre a indiqué, selon le journal [Liberté](#) que son département travaille à la mise en place de conditions favorables au développement de l'activité minière dont fait partie la modification de la législation relative aux mines. Il souligne que son ministère a finalisé la première mouture du projet de loi sur les mines. Elle sera soumise à l'appréciation du gouvernement dans les semaines à venir.

Lire aussi : Le président Tebboune lance un message codé à Rebrab

Mohamed Arkab a expliqué que l'État a l'ambition de valoriser les produits miniers dans le cadre de la nouvelle loi dont il est question et qu'il souhaite le faire en associant les opérateurs privés dans sa démarche de développement durable de l'industrie minière. Cette déclaration est une invitation au groupe Cevital pour s'impliquer dans l'exploitation minière.

L'appel codé de Tebboune à Cevital

Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune a appelé lui aussi le groupe Cevital, sans le citer, à domicilier ses investissements futurs en Algérie. Pour l'encourager, il s'est engagé à réunir toutes les conditions qu'il faut pour le développement des investissements privés en Algérie. Il a affirmé que 2022, sera l'année de l'investissement.

De son côté, Issad Rebrab s'est engagé à soutenir le programme du président de la République. Une déclaration qui confirme que les deux parties ont ouvert une nouvelle page.